Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 074-217400167-20261007-DE2026097-DE

COMMUNE D'ARCHAMPS **DE2026097**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° DE2026097

Le sept octobre deux-mille-vingt-six, le Conseil Municipal de la Commune d'Archamps (Haute-Savoie) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur David ZAMOFING, Maire,

Date de convocation du conseil municipal : le 02 octobre 2026

Présents : David ZAMOFING, Anthony REY, Véronique MAGNIN, Manuel RITLEWSKI, Vincent MAYET, Ute HAMILTON-JAMES, Amalia MARTINEZ, Jean-Baptiste GOIRAN-MANFREDINI, Benoît HALILAJ, Alina STOIAN, Anaïs REY-LAESER, Anne RIESEN, Nathalie HERLEMONT, Cyril KHAROUA, Philippe BAUDRION.

Absents excusés : Anaïs FRANCESCHI, Nicole GOUJON, François CATHERINET, Nicolas BONCI.

Secrétaire de séance : Benoit HALILAJ.

Pouvoirs :

- Nicole GOUJON a donné pouvoir à Vincent MAYET,
- François CATHERINET a donné pouvoir à Véronique MAGNIN,
- Nicolas BONCI a donné pouvoir à Manuel RITLEWSKI

Associations : demandes de subventions 2026 – session n°2

Il est présenté au Conseil Municipal la liste des associations ayant déposé une demande de subvention en Mairie au 21/09/2026.

Monsieur le Maire rappelle le montant de 16 000 € alloués au chapitre 65748 pour l'octroi de subventions aux associations.

Vu les subventions accordées par la délibération du 24 juin 2026 DE2026067 pour un montant de 13 923.28€.
Vu les propositions de la commission Vie Associative réunie le 21/09/2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **SE PRONONCE** sur les propositions d'attribution de subventions suivantes :

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 074-217400167-20261007-DE2026097-DE

Nom de l'association	Montant précédemment accordé (2025)	Montant sollicité	Proposition de la commission Vie Associative
Sentiers de Neydens	300€	1 350€	1 000€
UDC AFN	200€	Non précisé	200€
Scouts de France Genevois	Non sollicité	1 000€	200€
Total montant octroyé			**1 400€**

– **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au compte 65748 du Budget général 2026.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susvisés

Le secrétaire

Benoît HALILAJ

Le Maire
David ZAMOFING

MAIRIE D'ARCHAMPS (Haute-Savoie)

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte le :
Télétransmis en préfecture le :
Affiché le :